Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300692-20230405-750-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/04/2023
Affichage : 12/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 6 :
BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

Séance Ordinaire du 5 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 5 avril 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 25

Absent : 0

Excusés : 10

Présents : Patrick BOBET, Gwénaël LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Nathalie SOARES (à Jean-Georges MICOL), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Françoise COSSECQ), Guillaume ALEXANDRE (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Mathilde FERCHAUD), Grégoire REYDIT (à Daphné GAUSSENS), Jonathan VANDENHOVE (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Julie-Anne BROUSSIN (à Sandrine JOVENE), Jean-Jacques HERMENCE (à Damien ROUSSEAU), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

DOSSIER N° 6 : BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ANNEXE CIMETIÈRE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le budget primitif est un acte d'autorisation et de prévision. Tous les montants, estimés de façon sincère (sans les avoir minoré ou majoré), ne sont que des chiffres prévisionnels.

L'exécution budgétaire de l'année 2023 pourra apporter de nouvelles recettes ou de nouvelles dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les ajustements nécessaires seront alors pris en compte par les décisions modificatives que le Conseil Municipal sera amené à voter au cours de l'année.

Budget Annexe Cimetière	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté 2022		16 458,48
Opérations réelles de l'exercice 2023	20 458,48	5 000,00
Opérations d'ordre	1 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	**21 458,48**	**21 458,48**
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté 2022		848,00
Opérations réelles de l'exercice 2023	1 848,00	
Reports et restes à réaliser		
Opérations d'ordre		1 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 848,00**	**1 848,00**
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSSEMENT	**23 306,48**	**23 306,48**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,
VU la commission des finances en date du 24 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article unique : APPROUVER le budget primitif annexe « cimetière » de l'exercice 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 5 avril 2023

LE MAIRE,
Patrick BOBET

Le/La secrétaire de séance,
Daphné GAUSSENS